



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_184_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de cession de droits d'exploitation de spectacles avec la compagnie « La Dame d'Angleterre » pour la prestation de la compagnie « Médusa »

Considérant l'organisation du marché de Noël, le samedi 06 décembre 2025, sur la commune de Vif,

Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de cession de droits d'exploitation de spectacles avec la compagnie « La Dame D'Angleterre », demeurant 169 RD 8, 30 190 Brignon, représentée par M. Arnaud DE CLERCQ, pour la prestation de la compagnie « Médusa », le samedi 06 décembre 2025 à Vif, pour un montant total de 1782.95 euros TTC.

De signer le contrat de cession ainsi que la fiche technique avec la compagnie «La Dame D'Angleterre » annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*